

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

Association de la Loi 1901
**Siège social : 7, rue de Casablanca
75015 PARIS**

SIREN 784 615 403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

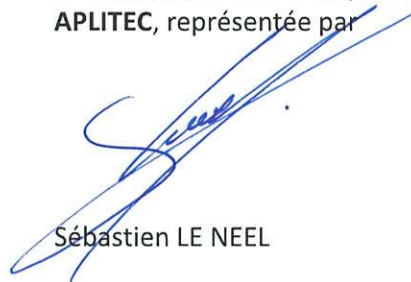
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 31 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	970 697	396 543	574 154	633 915	59 761- 9.43-
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrens					
	Constructions	499 526	167 090	332 436	307 550	24 886 8.09
	Installations techniques Matériel et outillage	3 633 643	2 581 383	1 052 260	1 259 307	207 027- 16.44-
	Immobilisations corporelles en cours	17 159		17 159		17 159
	Avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières ⁽¹⁾					
	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	7 993		7 993	7 993	
	Prêts					
	Autres	5 214		5 214	5 610	396- 7.05-
	Total I	5 134 232	3 144 995	1 989 236	2 214 375	225 139- 10.17-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	60 767		60 767	73 989	13 222-
	Créances ⁽²⁾					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	692 704		692 704	620 832	126 129- 15.61-
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	192 586		192 586	277 026	84 440- 30.48-
	Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 859 289		1 859 289	2 501 340	642 051- 25.67-
	Charges constatées d'avance ⁽³⁾	199 709		199 709	164 646	35 063 21.30
	Total II	3 055 604		3 055 604	3 888 384	832 780- 21.42-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts ^(III)					
	Primes de remboursement des emprunts ^(IV)					
	Ecart de conversion actif ^(V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 189 836	3 144 995	5 044 841	6 102 759	1 057 918- 17.34-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	31 749	31 746		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 616 192	3 079 516	536 676	17.49
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 154 337	538 676	1 693 013	314.29
	Situation nette (sous total)	2 495 603	3 649 940	1 154 337	31.63
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	100 510	10 654	89 857	843.45
	Provisions réglementées	12 459	18 089	5 633	31.14
	Total I	2 608 569	3 678 682	1 070 113	29.09
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		3 600	3 600	100.00
	Provisions pour charges				
	Total III		3 600	3 600	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	397 616	475 390	77 774	16.36
	Emprunts et dettes financières diverses	16 500	13 200	5 300	40.15
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	550 794	430 615	120 179	27.91
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 380 322	1 379 592	740	0.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	89 039	121 489	32 450	26.71
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	2 436 271	2 420 276	15 995	0.66
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 044 841	6 102 759	1 057 918	17.34

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 820 411	13 766 059	10 945 648	79.51
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	10 582 098	652 506	9 929 592	NS
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	57 593	105 717	48 124	45.52
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	9 602	18 092	8 490	46.93
Total I	13 469 704	14 542 374	1 072 670	7.38
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	5 605 579	5 241 250	364 329	6.95
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	806 076	753 067	53 010	7.04
Salaires et traitements	5 590 314	5 523 053	67 261	1.22
Charges sociales	2 269 891	2 134 995	134 896	6.32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	378 636	363 606	15 030	4.13
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	5 169	13 055	7 886	60.41
Total II	14 655 665	14 029 025	626 640	4.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 185 961	513 349	1 699 310	331.02

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 794	2 206	412	16,68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 794	2 206	412	16,68
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	3 950	4 664	714	15,31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	3 950	4 664	714	15,31
2. Résultat financier (III-IV)	2 156	2 458	302	12,29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 188 118	510 890	1 699 008	332,56
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	13 951	69 426	55 475	79,91
Sur opérations en capital	27 918	3 539	24 379	688,91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 633	5 633		
Total V	47 502	78 598	31 096	39,56
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 513	50 812	39 299	77,34
Sur opérations en capital	2 208		2 208	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	13 721	50 812	37 091	73,00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	33 781	27 786	5 995	21,58
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+II+V)	13 519 000	14 623 177	1 104 178	7,55
Total des charges (III+IV+VI+VII+VIII)	14 673 336	14 084 501	588 835	4,18
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 154 337	538 676	1 693 013	314,29

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 5 044 841 Euros
- Total des produits d'exploitation : 13 469 704 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : - 1 154 337 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 couvrait également une période de 12 mois. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le **Conseil d'Administration** de l'Association en date du 18 avril 2023.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

L'association a pour but d'entreprendre et de participer à toute action qui tend à améliorer les conditions de vie matérielle et morale des familles, notamment par la création et la gestion de services privés d'intérêt familial, reconnus ou non par l'Etat, dans le domaine des services hospitaliers de maternité, gynécologie, obstétrique, périnatalogie, néonatalogie, centre de prématurés, consultations pré et postnatales, du service social familial, et au moyen de toutes œuvres éducatives telles qu'informations, consultations familiales, cours, conférences, publications et toutes autres actions.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La maternité Sainte Félicité appartient à la congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. C'est un établissement associatif privé, conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses activités entrent dans le champ de son objet social énoncé ci-dessus.

3. Moyens mis en œuvre

L'association adhère à l'Alliance des Maternités Catholiques, qui a pour but de :

- promouvoir et garantir le respect des règles éthiques dans les établissements,
- coordonner et fédérer la gestion, le fonctionnement et l'entretien de ses établissements.

En adhérant à la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques, l'association s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. Cela se traduit notamment par un dévouement évangélique, le respect des consciences, l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques alliés aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, le respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

L'association gère la Clinique sur un site unique situé 7 rue de Casablanca à Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Elle est essentiellement financée par l'Assurance Maladie sur la base d'une tarification à l'activité facturée directement à l'Assurance Maladie et grâce à des produits complémentaires issus de la facturation en direct des patientes comme les chambres particulières.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Néant

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

(Article 833-5 du règ. ANC 2014-03)

Fonds de commerce

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Stocks

Le stock de pharmacie ainsi que le stock de produits d'entretien sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

D. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en provision. L'engagement évalué est mentionné au paragraphe « Engagements hors bilan de l'annexe pour les méthodes d'évaluation ».

G. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Non applicable.

H. Contributions volontaires en nature

L'Association n'a aucune contribution volontaire en nature à valoriser.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

Néant

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

L'association comptabilisait les recettes versées par une autorité de tutelle (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) au titre de l'application d'un tarif basé sur un remboursement obligatoire en « ventes de prestations de services » au compte de résultat.

En 2022, ces recettes sont comptabilisées en Concours Publics à hauteur de 10 022 403 euros.

Données en Euros	Comptes 2022	Comptes 2021 impactés du changement de présentation	Comptes annuels 2021 arrêtés
Ventes de prestations de services	2 820 411	3 107 698	13 766 059
Concours Publics	10 582 098	11 310 867	652 506

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2018	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Reprises	Don et cessions	Reprises	Dotations	Transferts	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	956 682	14 015						970 697
Total II	956 682	14 015	0	0	0	0	0	970 697
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions	154 502							154 502
Installations générales, agencement des constructions	270 612	74 412						345 023
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 101 963	41 934			12 176			3 131 721
Matériel de transport	15 819							15 819
Matériel de bureau et informatique, mobilier	477 521	8 583						486 104
Autres								
Immobilisations corporelles en cours	0	17 159						17 159
Avances et Acomptes								0
Total III	4 020 417	142 087	0	0	12 176	0	0	4 150 328
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	7 993							7 993
Prêts et autres immobilisations financières	5 610				396			5 214
Total IV	13 603	0	0	0	396	0		13 207
Total (I+II+III+IV)	4 990 702	156 102	0	0	12 572	0	0	5 134 232

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				0
Total I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	322 768	73 776		396 544
Total II	322 768	73 776	0	396 544
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions	62 050	12 875		74 925
Installations générales, agencement des constructions	55 514	36 651		92 164
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 981 680	212 242	9 968	2 183 955
Matériel de transport	15 155	128		15 283
Matériel de bureau et informatique, mobilier	339 160	42 964		382 125
Autres	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Avances et Acomptes	0			0
Total III	2 453 559	304 860	9 968	2 748 452
Total (I+II+III)	2 776 327	378 636	9 968	3 144 995

2. Fonds de commerce

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments			Montant des dépréciations	Valeur nette
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Rachat de lit hôpital privé	99 092			99 092	99 092
TOTAL	99 092	0	0	0	99 092

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

3. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations, diminutions de l'exercice	Diminutions, reprises de l'exercice (utilisée)	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances				0
Total I	0	0	0	0

4. Tableau des filiales et participations

Néant

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	5 214		5 214
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	692 704	692 704	
Autres	192 586	192 586	
Charges constatés d'avance			
	199 709	199 709	
Total	1 090 213	1 084 999	5214
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

6. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
<i>Créances clients / usagers et comptes rattachés</i>	416 031	767 147
<i>Créances sociales et fiscales</i>	9 091	
<i>Subvention à recevoir</i>	117 649	76 032
<i>Autres créances</i>	30 912	101 724
<i>Intérêts financiers</i>		
Total	573 683	944 903

7. Charges constatées d'avance et Produits constatés d'avances

Charges constatées d'avance	31/12/2022
<i>Exploitation</i>	199 709
<i>Financier</i>	
<i>Exceptionnel</i>	
Total	199 709

Produits constatés d'avance	31/12/2022
<i>Exploitation</i>	
<i>Financier</i>	
<i>Exceptionnel</i>	
Total	0

8. Tableau des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2022 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	31.12.2022 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	31 748					31 748
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	3 079 516	538 676				3 618 192
Report à nouveau	0					0
Excédent ou déficit de l'exercice	538 676	-538 676	-1 154 337			-1 154 337
Situation nette	3 649 940	0	-1 154 337	0	0	2 495 603
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	10 653	117 775		-27 918		100 510
Provisions réglementées	18 089			-5 633		12 456
Total	28 742	117 775	0	-33 551	0	112 966

9. Tableau de variation des fonds dédiés

Néant

10. Tableau de variation des provisions

RISQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	18 089	0	5 633	12 456
Amortissements dérogatoires	18 089		5 633	12 456
Hausse de prix				0
Autres provisions réglementées				0
Provisions pour risques et charges	3 800	0	3 800	0
Provisions pour litiges	3 800		3 800	0
Provisions pour garanties données aux clients				0
Provisions pour amendes et pénalités				0
Provisions pour pensions et obligations similaires				0
Provisions pour impôts				0
Provisions pour charges sur legs et donations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
Total	21 889	0	9 433	12 456

(A)

(B)

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

(A)			
Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			
(B)			
Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	3 800		5 633

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine	1 960	1 960		
- A plus de 2 ans à l'origine	395 656	80 454	315 202	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	18 500	18 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	550 794	550 794		
Dettes fiscales et sociales	1 380 322	1 380 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	89 039	89 039		
Produits constatés d'avance				
Total	2 436 271	2 121 069	315 202	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 198	231 925
Dettes fiscales et sociales	1 024 370	1 033 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 135 568	1 265 905

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits

Les produits d'exploitation sont essentiellement ventilés entre les ventes de prestations de service et les produits des tiers financeurs issus essentiellement de l'Assurance maladie.

L'intégralité des produits est réalisée en France.

Les ventes de prestations de service concernent les recettes annexes notamment la facturation des chambres particulières, des redevances médecins,

Les concours publics intègrent essentiellement la tarification des actes facturés directement aux patientes et à l'assurance maladie et les ressources publiques attribuées annuellement par les autorités administratives comme l'ARS au titre des crédits non reconductibles.

Les subventions concernent les subventions octroyées par l'ARS au titre du FIR.

Présentation au compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de prestations de services (1)	2 820 411	13 766 059
Total Concours Publics (2)	10 417 864	567 232
Total Subventions	164 234	85 274
Total Concours Publics et Subventions	10 582 098	652 506
Total	13 402 509	14 418 565

(1) Au 31 décembre 2021 : dont 10 658 361 € correspondant à des recettes versées par une autorité de tutelle (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) au titre de l'application d'un tarif basé sur un remboursement obligatoire : ces revenus étaient comptabilisés en 2021 en Ventes de prestations de services et en Concours Publics en 2022

(2) dont 10 022 403 € correspondant à des recettes versées par une autorité de tutelle (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) au titre de l'application d'un tarif basé sur un remboursement obligatoire en 2022

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	3 950	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		506
Escomptes obtenus		
Autres		1 288
Total	3 950	1 794

3. Composition du résultat exceptionnel

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Pénalités	10 794	
Dons		
Charges sur exercice antérieurs	475	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	2 208	
Dotations aux provisions réglementées		
Autres	244	
Produits		
Pénalités perçues		
Libéralités reçues		
Produits sur exercices antérieurs		2 325
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		27 918
Reprises des provisions réglementées		
Reprises sur amortissements dérogatoires		5 633
Autres		11 626
Total	13 721	47 502

4. Contributions volontaires en nature

Non concerné

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Equivalents Temps Plein
Employés	73,05
Techniciens	26,08
Agents maîtrise	30,56
Cadres	7,52
Total	137,21

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Pour l'année 2022, la Sœur Présidente du Conseil d'Administration exerçant ses fonctions à titre bénévole n'a perçu aucune rémunération individuelle.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 421 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 421 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : néant

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant

3. Engagements de retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective FHP CCU 18/04/2002 appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges et fait l'objet d'une information en annexe.

Convention collective applicable	FHP CCU
Âge légal de départ en retraite retenu	18/04/2002
Taux d'actualisation	65 ans
Table de mortalité	3,75 %
Hypothèses de turnover	Insee 2022
Indice d'évolution des rémunérations	Fort
Taux de charges sociales et fiscales	1 %
	49 %

Montant de l'engagement total	267 472€
--------------------------------------	-----------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	Néant
---	--------------